

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 19 août 2010

Date de convocation : 14 août 2010

**PRESENTS** : ZDAN Michel, FERNET Josette, CHENIN Joséphine, Noël MESPLES, Florence DEMESSANCE, Catherine TEYSSEYRE, SABATIER Evelyne

**EXCUSES** : LORRAIN Jean-Luc (pouvoir donné à FERNET Josette) GLENADEL Jacques (pouvoir donné à SABATIER Evelyne) VILLAESCUSA Sylvie, NOYES Sylvie .....

**ABSENTS** : .....

**SECRETAIRE** : CHENIN Joséphine

**COMPTE RENDU** : Séance ouverte à 20 h 45

## **1. Délibération d'attribution de la gérance du bar et conditions financières :**

M. Le Maire présente le candidat potentiellement retenu et propose que le montant du loyer de gérance soit fixé à 550.00 € TTC.

Le conseil approuve après demande de précisions sur les conditions financières et une délibération d'attribution de la gérance du bar est prise à l'unanimité.

## **2. Délibération d'opération exceptionnelle pour un équipement cuisine**

M. Le Maire présente au conseil les devis pour l'agencement de la cuisine. Il précise qu'une subvention d'au moins 30 % peut être accordée par le Conseil Général pour le financement de cette installation. Le montant restant à la charge de la commune sera imputé au loyer mensuel de gérance.

Les devis sont :

ASMO Sud : 11 279.00 € TTC

Multi-Stocks Restauration 31 : 12 055.68 € TTC

Métro : 12 295.68 € TTC

Le conseil choisit ASMO Sud à l'unanimité et une délibération est prise à l'unanimité en ce sens.

### **3. Suivi des travaux du garage atelier**

En raison de difficultés techniques, une plus value est exigée pour la construction de la rampe handicapée pour l'accès au garage atelier. Le conseil demande à M. Le Maire de solliciter tous les intervenants pour trouver une solution. Affaire à suivre.

Concernant le garde-corps le conseil décide de reporter la discussion après consultation des différents intervenants.

### **4. Proposition du Pays du Sud Toulousain en croissance du nombre d'habitations proposée pour Grazac à l'horizon 2030 (+50)**

M. Le Maire présente la situation.

Le Scot n'autorise pour la commune de Grazac qu'une croissance de 50 habitations d'ici à 2030. Or, à ce jour sont prévus 2 lotissements sur la Commune : 52 maisons pour le lotissement de « Julia » et de 33 maisons pour le lotissement du « Château ». Le conseil demande de provoquer une réunion avec le Pays Sud Toulousain pour modifier leur proposition de croissance.

### **5. Questions diverses :**

- a) Présentation de la nouvelle doctrine en matière de minimum de surface en cas d'assainissement individuel.

Séance levée à 22h30